Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 029-212902746-20220707-A2022087SCAER-AR

Département du Finistère

DEL 2022/087

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt deux
Le Mercredi 06 Juillet à 19h00

LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Youenn Gwernig sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LE GOFF, MAIRE DE SCAER.

Étaient présents 20 Conseillers sur 29 :

MM Jean-Yves LE GOFF, Hélène LE BOURHIS, Robert RAOUL, Martine BOUCHER, Guy FAOUCHER, Danielle LE GALL, Fabienne CAILLAREC, Ludovic RUHIER, Frédéric MICHEL, Jean-Pierre GUILLOU, Anne-Laure LE GRAND, Delphine BOUGUENNEC, Michel GARO, Isabelle QUELVEN, Roland SAINT-JORE, Cédric GOUIFFES, Marie-Antoinette PEDRONO, Christian CARDUNER, Jean Michel LEMIEUX, Marie-Josée CANEVET.

ABSENTS EXCUSES : Jean-François LE MAT, Marie-Pierre GIRE, Frédéric LE BEUX, Anne LE GALL, Didier MORGANT, Pierrette LE FLOCH, qui ont donné respectivement procuration à Marie-Antoinette PEDRONO, Hélène LE BOURHIS, Guy FAOUCHER, Danielle LE GALL, Jean-Yves LE GOFF, Christian CARDUNER.

ABSENTS : Marine SENECHAL, Pascale DUFLEIT, Jacqueline SABATIER,

Monsieur Cédric GOUIFFES a été élu Secrétaire.

DEL 06.07.2022 / 2022/087 : CESSION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE BK12 SITUEE A SAINT JEAN :

RAPPORTEUR M. RAOUL,

L'assemblée délibérante est informée que dans un courrier du 15 Juin 2020 Mme HOARAU Clara demeurant Pont-Meur souhaite acquérir une partie de la parcelle cadastrée BK 12 pour 18 M² afin de pouvoir stationner son véhicule en toute sécurité. Le garage situé sur cette parcelle sera détruit, car il n'y a pas d'autorisation pour cette construction.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 029-212902746-20220707-A2022087SCAER-AR

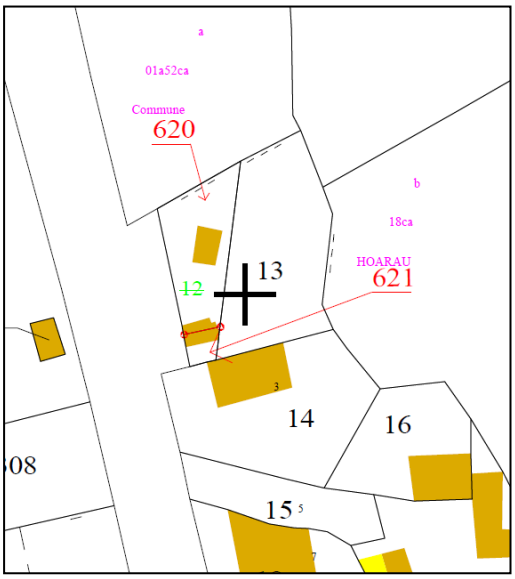

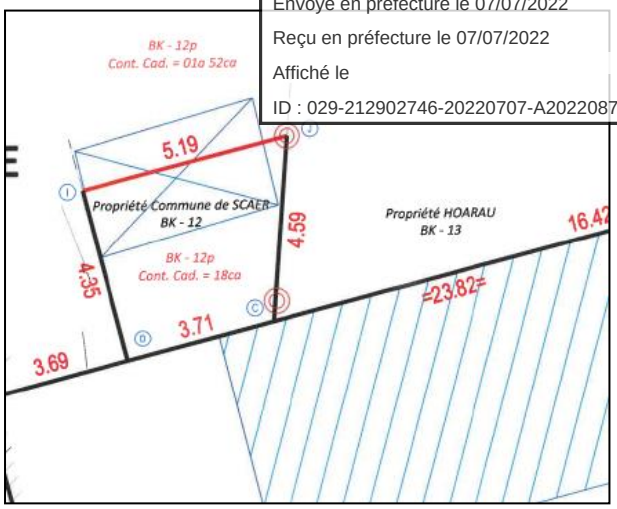

Une estimation auprès des domaines a été faite pour déterminer la valeur vénale de la parcelle, celle-ci à retenue la valeur de 1€/M², avec une marge d'appréciation de 10%.

L'ensemble des frais inhérents à ce dossier seront à la charge de l'acquéreur (frais d'acquisition, frais de géomètre et frais notariaux).

VU l'exposé de M. RAOUL,

VU la demande de l'acquéreur en date du 15 Juin 2020

VU l'avis favorable de la commission « Aménagement et cadre de vie » en date du 29 Septembre 2020,

VU l'avis du Domaine sur la valeur vénale en date du 24 Novembre 2020,

VU l'avis favorable de la Commission « Ressources » en date du Mercredi 29 Juin 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés

DECIDE

DE CEDER à Mme HOARAU Clara une partie de la parcelle cadastrée BK 12 pour 18 M², au prix de 1€ le M².

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette transaction.

Pour extrait certifié conforme,
Jean-Yves LE GOFF,
MAIRE DE SCAER